

Appel d'offres pour l'audit et la Certification des comptes de l'OPC 2023-2029

TERMES DE REFERENCE

1. Présentation de l'association

L'organisation pour la prévention de la cécité (OPC) a pour objet la lutte contre la malvoyance et la cécité évitables dans les pays d'Afrique francophone, par l'accompagnement des pouvoirs publics dans la conduite de plans nationaux de santé oculaire durables et de lutte contre les maladies tropicales négligées. Ses actions touchent entre 9 et 12 millions de personnes chaque année, jusque dans les régions les plus reculées de pays tels que Congo, Madagascar, Mali, Mauritanie, RCA, Tchad etc

L'OPC s'inscrit fortement dans les réseaux internationaux, principalement anglo-saxons. Ses ressources proviennent essentiellement de fonds et fondations étrangers, auxquels s'ajoute l'appel à la générosité du public en France.

L'OPC est une association reconnue d'utilité publique, acteur non-étatique de l'OMS et détentrice du label IDEAS (renouvelé en 2023).

Les statuts, chartes, Essentiels et comptes sont consultables ici : <https://opc.org/decouvrir-opc/>

Contexte

Le suivi administratif et financier est assuré en interne par une Responsable administrative et financière, en lien avec le Trésorier et le Comité des finances. Les comptes agrègent les activités du siège, du bureau au Tchad et des programmes. A ce jour l'OPC n'a pas de conventions réglementées.

Le cabinet d'expertise comptable ACA NEXIA est chargé des travaux de clôture, de l'établissement des comptes annuels et de la révision des documents juridiques et d'analyse afférents.

Le cabinet D.Associations était chargé de l'audit des comptes annuels pour la période 2017-2023. Ce mandat arrivant à échéance, le Conseil d'administration de l'OPC a lancé un processus de sélection pour le mandat 2023-2029.

2. Objet et modalités de la mission

Commissariat aux comptes de l'association :

- Audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français dans l'objectif d'exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels et sur l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'OPC à la fin de cet exercice.
- Vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les travaux seront conduits selon les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

Planning annuel indicatif :

- Novembre : interim
- Avril-Mai : audit
- Juin : participation au Conseil d'administration puis à l'Assemblée générale

Les attentes de l'OPC portent en particulier sur :

- Une expérience des caractéristiques particulières liées à son activité : statut associatif, flux financiers internationaux, appel à la générosité du public (dons et legs), fonds dédiés etc ;
- Une attention à la qualité de l'information financière, visant à présenter le plus fidèlement possible ses actions et leurs résultats à ses partenaires et donateurs ;
- Une bonne communication avec la direction générale et administrative et les organes de gouvernance, passant notamment par la présentation d'une synthèse pédagogique des travaux ;
- Une valeur ajoutée, une proactivité en termes de veille réglementaire et de capacité à réagir par rapport à des situations ponctuelles pouvant résulter de projets, décisions ou évolutions réglementaires la concernant ;
- Une démarche pragmatique adaptée à sa taille et ses enjeux ;
- Le respect des principes de déontologie, d'indépendance, secret professionnel et qualité de la profession de Commissaires aux comptes.
- L'adhésion aux différentes Chartes et au Code de conduite de l'OPC.

3. Calendrier du processus

- Octobre-Novembre 2023 : rencontres et sélection des propositions
- 1^{er} -13 Décembre 2023 : examen des propositions et sélection par le Comité des Finances
- 11 janvier 2024 : décision en Conseil d'administration puis en Assemblée générale

4. Modalités de remise des propositions

Par email à a.diago@opc.asso.fr au plus tard le 20 novembre 2023.

Le contact de référence sur ce projet est Mme Aminata DIAGO, Responsable administrative et financière, tél 01 44 12 42 90